

Par conséquent, que les marchands-détaillants agissent promptement et qu'ils se rappellent que leurs factures, leurs fiches de vente, leurs paquets, leurs papier à lettres, leurs produits en boîtes ou enveloppés doivent être étampés du numéro de leur licence. C'est là le signe indicateur qu'ils sont en règle avec la loi.

IMPORTANTE ASSEMBLEE DE L'ASSOCIATION DES EPICIERIS DE MONTREAL

L'Association des Epiciers a tenu, jeudi, son assemblée régulière, sous la présidence de l'échevin Sansregret, président. Un grand nombre de membres y assistaient.

La maison James Strachan, boulangers de Montréal, a envoyé une communication à l'Association faisant dire que pour le moment, il est impossible de fixer, sur le pain, un prix plus rémunérateur pour les épiciers. M. Strachan fait remarquer que le gouvernement adoptera des nouveaux règlements sur le pain et que les prix ne pourront pas être fixés avant un mois au moins. Il propose donc d'attendre cette date et qu'alors on formera un comité de boulangers qui rencontrerait les épiciers pour fixer un prix sur le pain.

L'Association des Epiciers a reçu une délégation des commis-épiciers qui venaient pour discuter la question de la fermeture à bonne heure.

M. Arthur Massé, secrétaire de l'Association des commis-épiciers prit la parole au nom de la délégation. Il déclare que la question de la fermeture à bonne heure est aussi vitale pour les patrons que pour les commis.

Il demande donc aux patrons s'il n'y aurait pas possibilité de faire passer, de concert, une loi, qui ordonnerait la fermeture des épicerie à sept heures les jours ordinaires, c'est-à-dire les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi; elles fermeraient à dix heures le samedi et la veille des fêtes.

Il suggère de plus de faire signer diverses requêtes par toute la ville sur la question; une pour faire signer les patrons en faveur du projet, la population en général en faveur aussi, et une de tous ceux qui seraient contre. Les commis ont déjà des équipes de formées pour s'occuper de ces listes.

M. Sansregret demande si les commis ont déjà consulté quelques patrons avant de faire cette suggestion. M. Massé lui répond que non. Ils ne demandent que l'opinion des patrons.

M. Filion déclare que cette question est excessivement grave, surtout en temps de guerre. Il demande donc que les épiciers ne donnent pas leur réponse immédiatement.

M. J. E. Lussier se déclare franchement en faveur de la fermeture à bonne heure. Il déclare que les heures de travail dans les épicerie sont trop longues; c'est là une raison qui influence souvent les jeunes gens intelligents et les oriente vers les manufactures, parce que les heures sont moins longues. Cela éliminerait aussi ce qu'il appelle les "gâte-métiers", ces gens qui ouvrent de petits magasins qui font beaucoup de tort au commerce. Il termine en disant que si l'on pouvait fermer plus à bonne heure, l'on trouverait de meilleurs commis.

Pour lui, il favorise une fermeture de quatre soirs par semaine; le vendredi et le samedi, les épiciers fermeraient à dix heures.

M. N. Lalande est aussi en faveur de la fermeture à bonne heure.

M. E. Lanoue, reprenant le débat sur la fermeture à bonne heure, déclare qu'il y a déjà une loi de fermeture à bonne heure qui n'a pas été respectée. Avant de lancer un nouveau projet, l'on devrait commencer à faire respecter la loi qui existe déjà. Dans tous les cas, les épiciers qui veulent fermer à bonne heure sont libres de le faire.

M. DePelteau parle dans le même sens, et il ajoute que l'on devrait exercer une surveillance plus étroite des soi-disant restaurants qui restent toujours ouverts, et qui vendent des produits qui ne devraient se trouver que dans les véritables épicerie. Parmi cette catégorie, il y a les Juifs qui ouvrent même le dimanche. C'est là une lacune qu'il faudrait combler avant de penser à faire adopter de nouvelles lois.

M. Sansregret, président, fait remarquer que la question de fermeture ne se discute pas seulement chez les épiciers, mais on la discute chez les commis et aussi à l'Association des bouchers. Il est vrai, cependant, que le genre de commerce n'est pas le même.

Le président se déclare pour la fermeture à bonne heure. Il rappelle qu'il y a environ dix-huit ans, il lança un projet de fermeture qui fut couronné de succès. Mais aujourd'hui, on pose des demandes très sérieuses surtout en temps de guerre. Il fait remarquer aussi que les épiciers licenciés n'ont plus qu'une année pour écouler leur approvisionnement de liqueurs. Pour lui, la fermeture ne devrait pas être discutée cette année, quoique le principe de la fermeture soit bon.

M. Filion prend ensuite la parole pour se prononcer en faveur de la fermeture à bonne heure deux soirs par semaine. Il déclare qu'une fermeture à sept heures tous les soirs serait très préjudiciable aux épiciers, étant donné que pour les épiciers licenciés, il y aura la concurrence des hôteliers, et que les autres ont plusieurs concurrents—les marchands de fruits, les restaurateurs, etc.

"Nous sommes de plus en temps de guerre, et le commerce a déjà assez de restriction pour qu'on ne lui en impose pas d'autres. Que ceux qui veulent fermer, le fassent, ils en sont libres."

Pour lui, il croit qu'il serait mieux de remettre la chose après la guerre. Et il fait une motion en ce sens.

M. Lussier se déclare franchement pour la fermeture à bonne heure, et il déclare qu'il ne parle pas personnellement, mais pour le bien général du commerce de l'épicerie. Il le sait par expérience. S'il y avait des règlements sévères pour ordonner la fermeture, le commerce ne passerait pas aux Juifs, comme on l'a dit, ni aux petits magasins.

M. DePelteau ajoute à ses remarques qu'il seconderait la motion de M. Filion de remettre la chose après la guerre.

M. David Lachaine se lève en faveur d'un amendement qu'il demanderait la remise de la question à la prochaine assemblée. Il dit que la question est importante et qu'elle devrait être discutée une fois pour toute. Il propose donc que la question soit remise à la prochaine assemblée et qu'un comité soit formé pour l'étudier sous toutes ses faces et faire rapport à la prochaine assemblée.

L'amendement est adopté.

Le président présente ensuite aux membres M. A. Bastien, l'organisateur de la nouvelle association des marchands-détaillants de Montréal. Celui-ci adresse quelques mots à l'assemblée pour dire qu'il a déjà réussi à grouper un grand nombre de détaillants de divers commerces et il vient demander l'appui des épiciers pour faire une bonne action de leur commerce.